

INFORMATIONS PRATIQUES ET SYNTHETIQUES ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

Rentrée des classes mardi 01/09/26. Attention : rentrée échelonnée possible pour certaines classes, à confirmer auprès de la directrice de l'école de votre enfant.

EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE 2026 – 2027

Temps gérés par les enseignants (matérialisés en bleu sur l'emploi du temps)

- Semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

EMPLOI DU TEMPS PERISCOLAIRE 2026 - 2027

Temps gérés par le Service Enfance Jeunesse (SEJ) (matérialisés en jaune, rose, violet, orange et vert sur l'emploi du temps)

PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR (matérialisés en jaune)

- Service(s) payant(s) en fonction du Quotient Familial.

ETUDES ACCOMPAGNEES (matérialisées en orange) :

- Ne concerne que les enfants en élémentaire (du CP au CM2) : service gratuit (sous réserve d'une inscription au périscolaire).
- 1 h (voir emploi du temps). Durant cette heure, l'enfant ne peut pas être récupéré par les parents.

PAUSE MERIDIENNE/RESTAURATION (matérialisée en rose) :

- Service payant en fonction du Quotient Familial
- Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants à partir de la Petite Section.
- Des activités sont proposées sur la pause méridienne.

Absence pour maladie : En cas de maladie, l'inscription du jour sera annulée si l'enfant est également absent sur le temps scolaire.

Enfant absent à l'école le matin : Il ne peut pas déjeuner au restaurant scolaire. Il se présente directement à l'école à partir de 13h20.

Le Portail famille iNoé (via le site www.ville-aubiere.fr) vous permet de façon pratique et rapide, d'informer de la présence ou non de votre enfant au restaurant scolaire, au périscolaire matin et/ou soir...(en respectant les délais de prévenance rappelés dans les règlements intérieurs et sur le guide de l'accueil de loisirs). Un premier lien de connexion vous sera envoyé par mail afin de saisir votre mot de passe personnalisé.

Toute modification périscolaire doit être effectuée avant le dimanche minuit, pour la semaine suivante.

LE MERCREDI :

Lieu unique d'accueil : **Beaudoonat** (à l'école maternelle pour les maternelles, à l'école élémentaire pour les élémentaires).

Temps d'animation du mercredi matin (matérialisé en jaune et violet) :

- Inscription à l'année ou à la période (de vacances à vacances)
- De 8h30 à 12h30 : service inclus dans les forfaits périscolaires
- Durant le créneau horaire 8h30 – 11h30 : l'enfant ne peut pas être récupéré par les parents.
- Départ échelonné de 11h30 à 12h30

Accueil de loisirs du mercredi après-midi (matérialisé en vert) :

- De 12h30 à 18h30
- Service payant en fonction du Quotient Familial
- 2 accueils possibles :
- repas + après-midi (arrivée entre 11h30 et 12h30)

ou

- après-midi uniquement (arrivée entre 13h15 et 14h)
- Départ échelonné de 17h à 18h30

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 - 2027 (services périscolaires et extrascolaires)

Pour accéder aux services périscolaires (rappelés ci-dessus), le responsable de l'enfant contactera le Service Enfance Jeunesse (SEJ) afin d'obtenir le dossier d'inscription. Il le retournera complet, **AVANT LE VENDREDI 12/06/26** à ce même service :

Service Enfance Jeunesse – 6 bis rue Beaudoonat, 63170 AUBIERE

E-mail à service.enfance-jeunesse@ville-aubiere.fr

Tél : 04-73-44-94-41 du lundi au vendredi 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

Le dossier d'inscription sera consultable et téléchargeable ultérieurement ainsi que les tarifs et les différents règlements intérieurs sur le site internet de la ville d'Aubière : www.ville-aubiere.fr (rubrique Enfance Jeunesse > Infos pratiques > Rentrée 2026-2027).